



Paris, le 16 avril 2012

Le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
et Mesdames et Messieurs les Préfets de département

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux de la protection des populations,

et Mesdames et Messieurs les directeurs
départementaux de la cohésion sociale et de la
protection des populations

Le ministre de la Culture et de la Communication

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de région
et Mesdames et Messieurs les Préfets de département

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les directeurs des services
départementaux d'archives

Circulaire DGP/SIAF/2012/006 et NOR MCCC1222115C

Tri et conservation des archives produites par les laboratoires d'analyses publics ou chargés d'une mission de service public (modification de la circulaire conjointe n° DPACI/RES/2008/018 du 31 décembre 2008 et n°DGAL/MAPP/N2009-8029 du 21 janvier 2009)

Textes de référence :

- Code du patrimoine, notamment les art. L. 212-2, L. 212-3, R. 212-4 et R. 212-14

Textes modifiés :

- Circulaire conjointe du ministre de la culture et de la communication et du ministre de l'agriculture et de la pêche n° DPACI/RES/2008/018 du 31 décembre 2008 et n°DGAL/MAPP/N2009-8029 du 21 janvier 2009 relative au tri et à la conservation des services de contrôle sanitaire et vétérinaire, et par les laboratoires départementaux publics d'analyses (page 37)

La circulaire conjointe du ministre de la culture et de la communication et du ministre de l'agriculture et de la pêche n° DPACI/RES/2008/018 du 31 décembre 2008 et n°DGAL/MAPP/N2009-8029 du 21 janvier 2009 fixant des règles de tri pour les documents produits par les laboratoires départementaux publics d'analyses, est modifiée comme suit :

- toute mention de laboratoire public d'analyses est remplacée par laboratoire d'analyses public ou chargé d'une mission de service public ;
- le tableau en page 37 est remplacé par le tableau suivant (les modifications apparaissent en bleu).

Typologie des documents	DUA	Sort final	Observations
1. PREPARATION DE MILIEUX DE CULTURE			Correspond surtout aux activités des secteurs bactériologie vétérinaire.
Feuilles de paille.	5 ans	D	
2. REALISATION DES ANALYSES			Pour tous les secteurs d'activités (pathologie vétérinaire, hygiène alimentaire).
Réception des prélèvements : registre ou chrono.	5 ans	D	Valable quel que soit le type d'analyse à pratiquer.
Dossiers techniques par client : - demande d'analyse ; - feuille de paille ; - résultats des analyses.	5 ans	D	
Organismes nuisibles sur végétaux et produits végétaux (demande d'analyse, feuilles de paille et résultats d'analyse, des laboratoires d'analyses publics ou chargés d'une mission de service public et du laboratoire national de référence) : - résultats négatifs ; - résultats non négatifs.	5 ans 10 ans	D C	Remarque : ces dispositions sont obligatoires pour les laboratoires publics d'analyses et les laboratoires privés d'analyses ayant une mission de service public. Elles sont informatives pour les laboratoires privés.
Lutte contre l'ESB : - résultats négatifs ; - résultats non négatifs.	7 ans 15 ans	D C	Justification de la DUA : Délai défini par le COFRAC lors de l'accréditation d'un laboratoire.
3. TRAITEMENT DES DECHETS			
Bordereaux de prise en charge, transport, suivi, destruction.	10 ans	D	

Nous vous remercions d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès des directeurs des laboratoires d'analyses publics ou chargés d'une mission de service public et vous prions de nous faire connaître toute difficulté qui pourrait survenir dans son application.

Pour le ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du
territoire

Pour le ministre de la Culture et de la
Communication,

et par délégation

et par délégation

le directeur général de l'alimentation

le directeur, chargé des Archives de France

Patrick DEHAUMONT

Hervé LEMOINE